

JOURNALISME CULTUREL

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Former aux métiers de journalisme culturel en particulier et aux médias de l'information et de la communication en générale.
- Contribuer au développement du secteur des médias au Maroc.
- Fournir au marché de la presse écrite, audiovisuelle et électronique des journalistes professionnels .
- Contribuer à la professionnalisation des métiers de journalisme et de communication.
- Appréhender les stratégies de communication.
- Maîtriser les techniques de conception et de production des supports de communication.

CONNAISSANCES À ACQUÉRIR

- Une formation de haut niveau associant connaissances théoriques et méthodologies pratiques dans un domaine en pleine mutation qu'est le journalisme culturel.
 - Découvrir les différents créneaux conduisant à la professionnalisation et à la création d'entreprise dans ce domaine.
- 1. Connaissances générales en culture et arts (Apprendre les grandes périodes et mouvements artistiques (littérature, cinéma, musique, arts plastiques, etc.)
 - Culture populaire : Comprendre les enjeux liés à la culture populaire, y compris la musique, le cinéma, la télévision, et les nouvelles formes d'art numérique.
 - Critique culturelle : Développer une approche critique pour analyser les œuvres d'art, les spectacles, les films, les livres, et autres productions culturelles.
- 2. Techniques du journalisme culturel
 - Écriture critique et éditoriale
 - Reportage culturel
 - Interviews d'artistes et de créateur
- 3. Connaissance des secteurs culturels
 - Industries culturelles et créatives:
 - Politiques culturelles : Étudier les politiques culturelles nationales et internationales, les subventions publiques, et l'impact de la globalisation sur les pratiques culturelles.
 - Économie de la culture: Notions de base sur le financement, la production et la distribution des œuvres culturelles.
- 4. Connaissance des médias culturels
 - Journalismes culturels numériques
 - Médias sociaux et promotion culturelle:
 - Gestion de contenus multimédias:
- 5. Connaissance des genres artistiques
 - Cinéma :
 - Littérature.
 - Musique
 - Arts plastiques
- 6. Approche critique et théorique
 - Théories de la culture
 - Analyse des représentations
 - Esthétique et sémiologie: Maîtrise des concepts clés pour analyser la forme, le contenu, et les symboles des œuvres culturelles.

7. Méthodologie de la recherche en journalisme culturel
8. Déontologie et éthique du journalisme culturel
9. Gestion de projet culture
10. Connaissances pratiques en stage ou atelier

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- La maîtrise des fondamentaux du journalisme et médias culturels,
- L'acquisition des outils et des savoir-faire de l'écriture journalistique,
- La réalisation d'enquêtes et de reportages dans le domaine de l'art et de la culture,
- La conception et le pilotage d'un organe de presse,
- Le montage de contenus adaptés à un public donné par le biais d'un support de presse numérique ou sur papier, etc.

DÉBOUCHÉS DE LA FORMATION

- Journaliste, rédacteur, reporter et secrétaire de rédaction (presses écrite, audiovisuelle et électronique)
- Producteur et/ou animateur d'émissions de radio et TV
- Chargé de communication, de relations publiques, et attaché de presse.
- Concepteur-rédacteur dans les agences de communication.
- Conseiller chargé de communication dans les secteurs du public et du privé
- Journaliste chargé de suivi de dossiers spécialisés
- Journaliste de reportage et d'investigation.

PRÉREQUIS PÉDAGOGIQUES DE LA FILIÈRE

- Maîtriser le français, l'anglais en plus de l'arabe
- Avoir des notions de base en journalisme et médias

MODALITÉS D'ACCÈS

Plusieurs critères sont pris en compte pour l'admission des candidats en master. Nous évaluons le niveau académique du candidat, sa motivation, son projet professionnel, ses expériences et son parcours personnel. Nous considérons ainsi la cohérence entre le profil du candidat et l'offre de formation du programme. Une licence en journalisme, en communication, en sciences sociales, ou dans un domaine connexe (lettres, histoire, sciences politiques, droit, et

Reconnaissance: Le diplôme doit être reconnu par les autorités académiques - compétentes